



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour
le développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des
Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

Distr. générale
14 juillet 2021

Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021

30 août–2 septembre 2021, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

Fonds des Nations Unies pour la population

Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

Résumé

Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 réaffirme la pertinence de l'orientation stratégique actuelle du FNUAP. Il appelle à une action urgente pour parvenir à un accès universel à la santé sexuelle et reproductive, à assurer le respect des droits en matière de reproduction pour tous et à accélérer la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Avec cet « appel à l'action », le FNUAP contribue directement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans le cadre de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable.

Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 est le deuxième de trois plans stratégiques consécutifs d'ici 2030. Il se concentre sur les trajectoires essentielles et les stratégies nécessaires pour atteindre plus rapidement les trois résultats transformateurs, qui consistent à mettre fin a) à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale, b) aux décès maternels évitables et c) à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés. Ces trois résultats transformateurs, que le FNUAP s'est engagé à atteindre, constituent également la base du Plan stratégique actuel du FNUAP pour 2018-2021, le premier des trois plans stratégiques d'ici 2030.

Cependant, les résultats transformateurs ne pourront être atteints au rythme actuel des progrès. La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a eu des répercussions négatives sur l'accès des femmes et des filles à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et, dans de nombreux cas, a annulé en grande partie les progrès réalisés au cours des dernières décennies. La pandémie a encore ralenti les progrès vers la réalisation des trois résultats transformateurs.

En conséquence, le Plan stratégique du FNUAP pour la période 2022-2025 appelle les États membres, les organisations et les individus des Nations Unies à « mieux construire pour l'avenir » au sortir de la pandémie, à récupérer les acquis perdus et à accélérer les progrès.



Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 a été élaboré dans le cadre d'un vaste processus consultatif, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés, notamment lors de la riposte à la COVID-19. Lors de l'élaboration de son nouveau Plan stratégique, le FNUAP a utilisé les meilleures données disponibles sur la manière d'accélérer les progrès pour atteindre les trois résultats transformateurs.

Les éléments de décision figurent à la fin de ce document.

Table des matières

<i>I. Synthèse</i>	<i>4</i>
<i>II. Contexte.....</i>	<i>7</i>
<i>III. Résultats escomptés en matière de développement.....</i>	<i>10</i>
A. Résultat 1 : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ;	14
B. Résultat 2 : Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ;.....	15
C. Résultat 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025 ;	17
<i>IV. Où et comment le FNUAP obtiendra les résultats.....</i>	<i>19</i>
<i>V. Efficacité et efficience organisationnelles.....</i>	<i>22</i>
<i>VI. Anticipation et mesures d'atténuation des risques</i>	<i>25</i>
<i>VII. Suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats du Plan stratégique</i>	<i>25</i>
<i>VIII. Ressources nécessaires à la réalisation de « l'appel à l'action ».....</i>	<i>26</i>
<i>IX. Éléments de décision.....</i>	<i>27</i>

Annexes

Annexe 1 : Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources

Annexe 2 : Des « récits de changement » pour atteindre plus rapidement les résultats transformateurs

Annexe 3 : Modèle d'activité

Annexe 4 : Programmes mondiaux et régionaux

Les annexes sont disponibles sur le [site Internet du Conseil d'administration du FNUAP](#).

I. Synthèse

1. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 est un appel à l'action. Il s'appuie sur la dynamique générée par le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD25) et appelle à des interventions urgentes pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et atteindre plus rapidement les trois résultats transformateurs, qui consistent à mettre fin a) à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale, b) aux décès maternels évitables et c) à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés. Le FNUAP s'est engagé à atteindre ces résultats transformateurs dans son Plan stratégique de 2018-2021. Le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 insiste sur le rôle central des données pour que les mesures prises dans le cadre des trois résultats transformateurs soient fondées sur des données probantes.
2. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 vise à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et appelle à la protection et à la promotion des droits fondamentaux pour tous, en particulier pour les personnes défavorisées. Il reconnaît la nécessité de transformer les structures de pouvoir inégales entre les genres dans les sociétés afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et de garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.
3. Le FNUAP doit également se transformer lui-même pour prétendre à la réalisation des trois résultats transformateurs, en travaillant de manière efficace et cohérente dans le cadre général d'un système de développement des Nations Unies réformé. Le Plan stratégique 2022-2025 présente donc la manière dont le FNUAP ouvrira la voie à l'égalité des genres, à l'équité et à la non-discrimination, à l'autonomisation des femmes et des filles, et à l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Pour y parvenir, le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 fournit également un cadre garantissant que tous les processus organisationnels essentiels du Fonds (politiques, programmes, soutien technique, ressources humaines, mobilisation des ressources, partenariats et communications) soient entièrement conformes à la mission du FNUAP : bâtir un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger, un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.
4. La tenue des engagements du Plan stratégique du FNUAP est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Le Plan stratégique contribue à la réalisation de l'ensemble des 17 ODD, dont les suivants en particulier sont au cœur de sa mission : a) ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), b) ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), c) ODD 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), d) ODD 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), e) ODD 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous), et f) ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser) (voir graphique 1 ci-après). Le Plan stratégique contribue en définitive à la réalisation de l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde).

Graphique 1
Vision stratégique du FNUAP révisée et
harmonisée avec les objectifs de développement durable



5. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 est le deuxième de trois plans stratégiques consécutifs d'ici 2030. Il a été élaboré dans le cadre d'un vaste processus consultatif avec le personnel du FNUAP, les parties prenantes externes, les membres du Conseil d'administration, les États membres et d'autres organismes des Nations Unies.

6. Le nouveau Plan stratégique a été établi sur la base des dernières données disponibles, notamment celles issues des évaluations récentes des programmes du FNUAP. Il est conforme aux principes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment le caractère fondamental des droits fondamentaux, de l'égalité des genres, du principe de ne laisser personne de côté et des partenariats. Le Plan est également conforme aux efforts de réforme des Nations Unies et aux principes énoncés dans la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (ci-après dénommé l'examen quadriennal complet de 2020).

7. Le Plan stratégique pour 2018-2021 a tracé la voie à suivre pour atteindre les trois résultats transformateurs et faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Toutefois, au cours de cette période, le monde a été confronté à de nombreuses difficultés, notamment le déclenchement de la pandémie de COVID-19. Le Plan stratégique pour 2022-2025, tout en continuant à faire progresser le Programme d'action de la CIPD, se concentrera sur le relèvement après la pandémie de COVID-19 et sur les efforts pour regagner les acquis perdus tout en accélérant les progrès vers la réalisation des trois résultats transformateurs et des ODD. Pour ce faire, il est indispensable de trouver des solutions audacieuses, novatrices et éprouvées, qui s'appuient sur des partenariats stratégiques publics et privés et sur des approches financières innovantes, capables de résister à l'épreuve du temps dans un contexte d'incertitudes mondiales et de mégatendances complexes.

8. Des progrès insuffisants au cours des quatre prochaines années empêcheraient la réussite du Programme d'action de la CIPD et la réalisation des trois résultats transformateurs d'ici 2030. Une telle situation aurait un coût injuste et intolérable sur la vie et l'avenir des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes les plus vulnérables, en particulier les adolescentes. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 soutient la conviction que la santé et

les droits sexuels et reproductifs universels et les trois résultats transformateurs ne peuvent être atteints qu'en se concentrant davantage sur la protection et la promotion des droits et la participation inclusive des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes en tant qu'acteurs et actrices du changement. Pour ce faire, il est nécessaire de mener des actions plus rapides et spécifiques dans le cadre des programmes humanitaires et de développement et de contribuer à la cohésion sociale et à la paix.

9. Le FNUAP estime que les mouvements, organisations et initiatives dirigés par des femmes sont essentiels à la réalisation du Programme d'action de la CIPD, ainsi qu'aux résultats de ses évaluations¹. Considérant le concept d'« intersectionnalité » (lorsque les facteurs de race, de classe et de sexe créent des systèmes de discrimination ou de désavantage imbriqués et interdépendants) comme un défi particulièrement pernicieux pour la mise en œuvre de l'agenda de la CIPD, le FNUAP reconnaît la nécessité de transformer les structures de pouvoir fondamentalement inégales entre les genres, afin de garantir que chacun, partout, puisse exercer son intégrité physique, jouir de ses droits et accéder à des opportunités exemptes de discrimination, d'exclusion et de violence, ainsi que de pratiques néfastes. Le FNUAP donnera donc la priorité aux financements, programmes et ressources internes consacrés à l'égalité des genres, aux droits et au leadership des femmes, à l'intégrité physique, à la participation inclusive et à l'autonomisation.

10. En outre, le FNUAP opérera certains changements essentiels et adoptera de nouvelles pratiques à l'appui de son nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. Ces changements sont résumés dans l'encadré 1 ci-après.

Encadré 1
Principaux changements stratégiques du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

- (a) Orientation de l'approche de l'organisation en faveur de la réalisation des trois résultats transformateurs ;
- (b) Intégration dans la programmation des effets des mégatendances, telles que le changement climatique, l'évolution démographique, les inégalités et la numérisation ;
- (c) Renforcement de la priorité donnée aux « populations laissées de côté », en insistant sur la nécessité d'« aider les personnes les plus défavorisées en premier » ;
- (d) Intensification de la diffusion d'informations et de services complets de qualité en matière de santé sexuelle et reproductive, dans le cadre de plans de couverture sanitaire universelle ;
- (e) Développement de la capacité d'action humanitaire pour mieux protéger la vie des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes, en particulier des adolescentes, en s'attaquant également aux problèmes psychosociaux et de santé mentale ;
- (f) Intégration de la résilience, de la prévention, de la préparation et de l'action anticipée, et mise en avant de la complémentarité entre les interventions humanitaires, de développement et en faveur de la paix ;
- (g) Prise en compte des besoins multisectoriels des femmes, des adolescent(e)s et des jeunes, et lutte contre les inégalités structurelles, telles que les normes sociales et de genre discriminatoires, qui empêchent l'obtention de résultats transformateurs ;
- (h) Assistance programmatique et technique sur mesure en fonction des contextes locaux grâce à un processus dirigé par les bureaux de pays, « au sein de la famille des Nations Unies sur le terrain » ;
- (i) Renforcement du rôle normatif du FNUAP dans tous les pays où il opère ;
- (j) Adopter la nouvelle approche de financement pour le programme de la CIPD ;
- (k) Redynamisation et développement des partenariats, notamment avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions financières internationales, le monde universitaire et les médias, ainsi que des partenariats dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire ;
- (l) Renforcement de la priorité donnée à la responsabilité conjointe, conformément aux réformes, principes et pratiques des Nations Unies.

11. Dans les sections suivantes, ce document présente a) le contexte qui a orienté la formulation du Plan stratégique, b) les résultats escomptés, c) les lieux et les modalités de réalisation des résultats, d) les capacités

¹ Les documents issus des conférences d'examen régionales fournissent des orientations en matière de population et de développement, spécifiques à chaque région ayant adopté ces documents.

internes du FNUAP qui devront être améliorées pour atteindre les résultats, e) les risques identifiés et les mesures d'atténuation et f) le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre et de la réalisation des résultats du Plan stratégique.

II. Contexte

Tendances mondiales

12. Nous sommes arrivés à un tournant de l'humanité : les bouleversements climatiques et démographiques, les inégalités et les technologies remodelent le monde comme jamais auparavant. L'intensification des catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, les urgences en matière de santé publique, telles que les pandémies mondiales, et les conflits provoquent des catastrophes humanitaires, perturbent la diffusion et l'utilisation des informations et des services de santé sexuelle et reproductive, et rendent les femmes et les filles vulnérables à la prédation, à l'exploitation et à la violence. Ces changements compromettent les progrès et, dans certains cas, menacent d'inverser les avancées réalisées en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

13. Il est prévu que la population mondiale augmente de deux milliards de personnes d'ici 2050, passant de 7,7 milliards actuellement à 9,7 milliards. Les pays sont plus diversifiés que jamais sur le plan démographique : la baisse des taux de fécondité et le vieillissement à grande échelle de la population affectent certains pays, tandis que d'autres connaissent une fécondité relativement élevée et l'émergence de populations jeunes. Le monde connaît un vieillissement rapide. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent actuellement 12,3 % de la population mondiale, un chiffre qui devrait atteindre 22 % d'ici 2050. Alors que la moitié de la population mondiale environ vit dans des pays où la fécondité est inférieure au seuil de renouvellement (2,1 naissances par femme), 33 des 36 pays ou régions qui avaient des niveaux de fécondité supérieurs à quatre naissances par femme se trouvaient en Afrique subsaharienne en 2019. Les tendances démographiques ont de profondes répercussions sur le développement durable, notamment en ce qui concerne la capacité des États à fournir une protection sociale et des services de santé (y compris des informations et des services de santé sexuelle et reproductive) et à garantir les droits en matière de procréation. L'application d'une approche fondée sur le parcours de vie est donc primordiale pour répondre à des demandes diversifiées et transformer les dividendes démographiques en capital humain.

14. Environ 55 % de la population mondiale vit dans les villes, et le niveau d'urbanisation devrait atteindre près de 70 % d'ici 2050. Pour de nombreuses personnes, l'urbanisation a ouvert des perspectives d'amélioration de la santé et de prospérité socioéconomique, mais elle a également entraîné la prolifération de bidonvilles et d'établissements informels, qui manquent souvent de services essentiels, notamment de soins de santé sexuelle et reproductive, et de mécanismes efficaces pour prévenir et combattre la violence basée sur le genre. L'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs sera indispensable pour lutter contre la pauvreté urbaine. Avec les politiques urbaines et les investissements appropriés, l'urbanisation a le potentiel d'entrer dans une nouvelle ère de bien-être et de dignité, d'efficacité des ressources et de croissance économique inclusive.

15. Les inégalités entre les pays et au sein des pays restent un obstacle majeur au développement socioéconomique et humain durable. Alors que les tendances récentes montrent des progrès dans la réduction de la pauvreté, les forces économiques réservent une prospérité sans précédent à une petite minorité et laissent de côté un grand nombre de personnes. Les femmes, les adolescent(e)s et les jeunes (en particulier ceux qui sont touchés par des facteurs de vulnérabilité intersectionnels dus au handicap, au racisme, à la xénophobie, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, à l'appartenance ethnique ou au statut de résident) sont non seulement exclus de la prospérité économique, mais sont également privés des possibilités de renforcement des capacités humaines, telles que l'éducation, la santé et la technologie numérique. En outre, si la numérisation offre de nouvelles perspectives, elle engendre également une fracture numérique qui empêche des millions de personnes d'accéder aux nouvelles technologies ou de les utiliser en toute sécurité. La désinformation, la cybercriminalité et la violence numérique sapent les institutions de santé et de justice et érodent la confiance du public, compromettant la santé et le bien-être des personnes marginalisées et les laissant encore plus en retrait dans le processus de développement. Les progrès rapides des techniques de procréation assistée ont creusé un fossé supplémentaire, en élargissant les choix en matière de procréation pour certains, mais en laissant beaucoup d'autres sans accès à ces interventions qui donnent la vie, ou en exposant les personnes à des techniques non éprouvées, proposées sans réglementation ni assurance de qualité.

16. Le changement climatique les autres catastrophes naturelles constituent des obstacles majeurs à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et des ODD. Les sécheresses, les pénuries d'eau, les inondations et les glissements de terrain, les violentes tempêtes tropicales et les ouragans, ainsi que les crises humanitaires prolongées déplacent des millions de personnes, accroissent l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité aux maladies, perturbent la diffusion et l'utilisation des services et entraînent une recrudescence de la violence basée sur le genre. Ces facteurs touchent en particulier les femmes et les filles, les enfants, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables. Plus de la moitié des décès maternels surviennent dans des contextes de crises humanitaires et de précarité. Les tendances récentes montrent une augmentation du nombre et de l'ampleur des situations d'urgence humanitaire, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire étant passé de 137 millions en 2017, à 235 millions en 2021. Pour faire face à ces tendances, il est primordial de donner la priorité à des systèmes de préparation aux risques de catastrophes et d'action humanitaire qui soient flexibles, adaptables et résilients aux menaces et incertitudes futures.

17. Pourtant, l'humanité est également plus proche que jamais d'atteindre l'objectif de garantir l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour tous. Au niveau mondial, l'accès aux services de planification familiale moderne a augmenté, passant de 73,6 % en 2000, à 76,8 % en 2020. Pourtant, sur les 885 millions de femmes des régions en développement qui souhaitent éviter une grossesse, plus de 200 millions n'utilisent pas de contraceptifs modernes. De surcroît, les besoins non satisfaits en matière de contraceptifs continuent de toucher davantage les adolescent(e)s.

18. Les décès maternels sont passés de 451 000 en 2000, à 295 000 en 2017, soit une baisse de 38 %, tandis que la proportion de femmes en âge de procréer décédées de causes maternelles, estimée à 9,2 % en 2017, a diminué de 26,3 % depuis 2000. Toutefois, la tendance à la baisse s'est stabilisée au cours des cinq dernières années. Il est également essentiel de prendre des mesures efficaces contre les causes des décès maternels, notamment les avortements à risque et l'absence de soins après un avortement, à l'origine d'environ 13 % de ces décès.

19. Bien que l'on observe une baisse constante de la violence basée sur le genre, sa fréquence reste alarmante. Un examen des données disponibles entre 2000 et 2018 indique qu'environ 736 millions de femmes, soit une sur trois, ont subi des violences au sein de leur couple ou des violences sexuelles de la part d'un autre homme que leur partenaire, ou les deux, au moins une fois dans leur vie. Plus de 640 millions de femmes âgées de 15 ans et plus (soit 26 %) ont subi des violences au sein de leur couple.

20. Les pratiques néfastes présentent des tendances similaires. Au cours de la dernière décennie, la proportion de jeunes femmes mariées alors qu'elles étaient enfants a diminué de 15 %, passant d'une fille sur quatre à environ une fille sur cinq. Les mutilations génitales féminines ont diminué de 25 % au cours de la même période. Dans les 30 pays disposant de données de prévalence représentatives au niveau national, environ une fille sur trois âgée de 15 à 19 ans aujourd'hui a subi cette pratique, contre près d'une sur deux en 2000.

21. Nous ne pouvons toutefois pas ignorer les enjeux à venir. Les progrès actuels ne sont pas suffisants pour atteindre les trois résultats transformateurs. De plus, la pandémie de COVID-19 a annulé une part des progrès réalisés jusqu'à présent. La pandémie, qui a fait jusqu'à présent plus de 4 millions de victimes et infecté plus de 185 millions de personnes, a exacerbé les inégalités ; elle risque de plonger 71 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté et a déclenché une pandémie de violences contre les femmes et les filles. La pandémie de COVID-19 a fait payer un tribut disproportionné aux femmes et aux filles ; elle a accru la pauvreté des femmes, augmenté leur travail non rémunéré et perturbé les programmes de lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes. Elle a également gravement touché les populations vulnérables, notamment les adolescent(e)s et les jeunes, les personnes âgées, les personnes d'ascendance africaine et les autochtones, les personnes handicapées, les migrants et les réfugiés.

22. Le FNUAP estime que la pandémie de COVID-19 a entravé l'accès aux services de planification familiale pour 12 millions de femmes supplémentaires. Elle pourrait entraîner une régression d'un tiers des progrès accomplis pour mettre fin à la violence basée sur le genre et d'un tiers pour mettre fin aux mutilations génitales féminines d'ici 2030. Deux millions de cas de mutilations génitales féminines pourraient se produire au cours de la prochaine décennie, alors qu'ils auraient pu être évités, et 13 millions de mariages d'enfants supplémentaires pourraient avoir lieu d'ici 2030, alors qu'ils auraient pu être empêchés.

23. Pendant ce temps, la capacité mondiale à répondre à ces préoccupations est compromise. Les systèmes de santé ont été mis à rude épreuve, et dans certains cas, dépassés. De nombreuses ressources destinées à l'information

et aux soins en matière de santé sexuelle et reproductive ont été réaffectées ; l'aide publique au développement destinée aux politiques et programmes de population et de développement, y compris les programmes de santé sexuelle et reproductive, a diminué au cours des cinq dernières années et risque d'être encore plus compromise par les contraintes économiques mondiales.

24. L'architecture internationale du développement offre des moyens d'accélérer les progrès, tout comme le Programme 2030, la Décennie d'action et le processus de réforme des Nations Unies. La dynamique générée par la CIPD25, qui a donné lieu à plus de 1 400 engagements volontaires de la part des gouvernements, des agences multilatérales, des organisations de la société civile, du secteur privé et de nombreuses autres parties prenantes, ainsi que le 25^e anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing en 2020, montrent comment les partenariats peuvent être renforcés et les synergies exploitées pour faire face aux défis mondiaux.

Enseignements tirés

25. Les preuves, les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 et de la riposte et du recouvrement de la pandémie de COVID-19, constituent une base solide sur laquelle s'appuyer pour atteindre plus rapidement l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs ainsi que les trois résultats transformateurs. Les enseignements tirés pour accélérer les progrès sont les suivants :

- (a) Le système collectif des Nations Unies pour le développement peut ouvrir des portes pour atteindre plus rapidement les trois résultats transformateurs ;
- (b) Les partenariats et les écosystèmes multisectoriels et multipartites, notamment avec des entités publiques et privées et par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, sont essentiels pour relever les défis communs ;
- (c) Il est essentiel d'adopter une approche du développement reposant sur le respect des droits fondamentaux. Une approche fondée sur ces droits permet d'apporter des solutions plus efficaces et plus équitables pour éliminer les obstacles aux résultats transformateurs ;
- (d) L'engagement de « ne laisser personne de côté » et la volonté « d'aider les personnes les plus défavorisées en premier » doivent être au cœur des programmes visant à accélérer les progrès ;
- (e) Pour atteindre les populations les plus défavorisées, il est nécessaire de cibler les inégalités structurelles sous-jacentes, les lacunes et les facteurs de vulnérabilité intersectionnels qui suivent les personnes tout au long de leur cycle de vie et se transmettent de génération en génération ;
- (f) Permettre le leadership et la participation des jeunes accélère les progrès ;
- (g) L'amélioration à grande échelle de l'intégration et de la qualité des soins et des services permet d'améliorer les résultats en matière de santé sexuelle, reproductive, maternelle et adolescente ;
- (h) Des données ventilées, à jour et de qualité, sont essentielles pour identifier les personnes les plus en défavorisées et développer des programmes pour ces populations ;
- (i) L'intégration de la résilience et le renforcement de l'approche systémique pour répondre aux besoins d'urgence, tout en s'attaquant simultanément aux causes profondes des vulnérabilités, sont essentiels pour des solutions et des progrès durables ;
- (j) Les investissements visant à développer la capacité de l'organisation à apprendre, innover et s'adapter, notamment grâce aux solutions numériques, peuvent permettre d'atteindre plus rapidement les trois résultats transformateurs.

26. Investir dans la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'égalité des genres, et l'autonomisation des femmes et des filles n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est aussi un investissement judicieux. Ces investissements peuvent en effet générer de multiples avantages sociaux, économiques et sanitaires futurs pour les pays et les sociétés et contribuer à l'éradication de la pauvreté. Une analyse réalisée par le FNUAP en 2019 a permis d'estimer qu'au-delà des investissements existants, 222,2 milliards de dollars d'investissement supplémentaires sont nécessaires entre 2020 et 2030 pour atteindre les trois résultats transformateurs d'ici 2030. Ce chiffre comprend 59,9 milliards de dollars pour mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, 103,6 milliards de dollars pour mettre fin aux décès maternels évitables et 58,7 milliards de dollars pour mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes, notamment les mariages d'enfants et les mutilations génitales féminines.

III. Résultats escomptés en matière de développement

27. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 vise à garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. En atteignant ces objectifs, le FNUAP contribuera directement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier aux ODD 3, 5, 10, 13, 16 et 17, et en définitive à l'ODD 1, en respectant les principes du Programme 2030 en matière de droits fondamentaux, d'universalité et d'efforts pour « ne laisser personne de côté ».

28. Les principaux groupes ciblés par le Plan stratégique sont les femmes, les adolescent(e)s et les jeunes, en particulier les adolescentes. Le FNUAP adoptera une approche fondée sur le cycle de vie, tenant compte des besoins différents et changeants tout au long de la vie, ainsi que des liens intergénérationnels. Le Plan stratégique réaffirme l'engagement du Fonds à donner la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, qui passent notamment par l'inclusion, les droits des femmes, le leadership des femmes et l'intégrité physique pour tous.

29. Le Plan stratégique vise à ne laisser personne de côté et à cibler en premier lieu les personnes les plus défavorisées dans le cadre de la mise en œuvre des résultats, en tenant compte des facteurs et des caractéristiques souvent associés à la discrimination et à l'exclusion, notamment a) le genre, b) l'âge, c) la culture, l'ethnicité, la race, la langue et la religion, d) le handicap, e) le lieu de résidence, f) la migration, l'asile, le statut de réfugié et de déplacé, g) les populations clés, h) le statut socioéconomique et les facteurs connexes et i) d'autres facteurs tels que le VIH et le sida. Ces facteurs et leur incidence peuvent varier en fonction du contexte local. Le Plan stratégique tiendra également compte de facteurs spécifiques supplémentaires, propres à une région ou à un pays donné.

30. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 continuera à faire progresser les efforts pour atteindre les trois résultats transformateurs d'ici 2030, et contribuera également, en collaboration avec d'autres organisations et partenaires des Nations Unies, à la réalisation des trois résultats suivants, d'ici 2025 :

Résultat 1 : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ;

Résultat 2 : Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ;

Résultat 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025 ;

31. *Les trois résultats sont interdépendants.* Mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes contribue à mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, ainsi qu'aux décès maternels évitables. Il est primordial de répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale pour mettre fin aux décès maternels évitables. Les mesures visant à mettre fin aux décès maternels évitables et à répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale contribuent également à mettre fin à la violence basée sur le genre.

32. Le FNUAP contribuera à ces trois résultats interdépendants en atteignant *six produits interdépendants*. Ces produits sont : a) politique et redevabilité, b) qualité des soins et des services, c) normes sociales et de genre, d) changements et données démographiques, e) action humanitaire et f) adolescent(e)s et jeunes. Tous les produits contribuent à la réalisation de chaque résultat, ils ont une relation multidimensionnelle, d'interdépendance avec ces résultats.

Produit Politique et redevabilité

D'ici 2025, meilleure intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ainsi que de la prévention et de la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, dans les politiques et plans liés à la couverture sanitaire universelle, et dans les autres lois, politiques, plans et cadres de responsabilité pertinents.

33. L'intégration de la santé sexuelle et reproductive dans les politiques nationales et les cadres de développement augmente les chances qu'un pays s'engage à atteindre les trois résultats transformateurs dans ses actions de développement, notamment par l'allocation de ressources spécifiques, élément essentiel pour accélérer les progrès. Ce produit consiste à intégrer la santé et les droits sexuels et reproductifs, y compris les trois résultats transformateurs, dans les ensembles de prestations de la couverture sanitaire universelle, les systèmes de

financement équitable, les mécanismes de responsabilisation et les politiques et plans liés aux soins de santé primaires, en tant que base des actions visant à accélérer les progrès vers la bonne santé et le bien-être des personnes. Ce produit vise également à intégrer les trois résultats transformateurs dans les politiques et les lois multisectorielles, entre autres les politiques liées à la résilience, à la préparation et à la réduction des risques de catastrophe.

34. Le FNUAP travaillera sur ce produit en collaboration avec plusieurs partenaires des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Produit Qualité des soins et des services

D'ici 2025, renforcement de la capacité des systèmes, des institutions et des communautés à fournir des informations et des services de qualité et complets (y compris des articles) en matière de santé sexuelle et reproductive, ainsi que des services essentiels, pour lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.

35. L'amélioration de la disponibilité, de l'acceptation, du caractère abordable et de la qualité des services est primordiale pour accroître l'utilisation des services et, ainsi, contribuer à accélérer les progrès vers les trois résultats transformateurs. Ce produit renforce les systèmes de santé et de protection sociale en intensifiant : la mise en œuvre de l'ensemble complet d'informations et de mesures en matière de santé sexuelle et reproductive, les services de lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, y compris la santé mentale et le soutien psychosocial, dans le cadre d'une approche fondée sur le cycle de vie, et les capacités, les compétences et la disponibilité du personnel de santé. En mettant l'accent à la fois sur la diffusion et l'utilisation de soins et de services de qualité, ce résultat répond aux besoins des personnes les plus défavorisées, notamment les personnes handicapées.

36. Le FNUAP travaillera sur ce produit en collaboration avec plusieurs organisations des Nations Unies, notamment l'OMS, ONU-Femmes, l'UNICEF, ONUSIDA, le PNUD, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Produit Normes sociales et de genre

D'ici 2025, renforcement des mécanismes et des capacités des acteurs et des institutions pour lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires afin de faire progresser l'égalité des genres et la prise de décision des femmes.

37. Les normes sociales et de genre façonnent la voix, les droits et le pouvoir de décision des femmes au sein de leur famille et de la société. Elles sous-tendent de nombreux comportements et usages qui exposent les femmes et les filles à des pratiques néfastes et les empêchent de recourir à des services qui amélioreraient leur santé ou les aideraient à exercer leurs droits ou à préserver leur dignité. La lutte contre les normes sociales et de genre néfastes et les discriminations renforcera les capacités aux niveaux individuel, communautaire et national afin de s'attaquer aux causes profondes des inégalités structurelles, d'autonomiser les femmes, les adolescent(e)s et les jeunes, ainsi que les personnes les plus défavorisées, et de promouvoir des comportements positifs de recherche de soins, des normes sociales et de genre positives, contribuant ainsi à accélérer les progrès vers la réalisation des trois résultats transformateurs.

38. Le FNUAP travaillera sur ce produit en collaboration avec plusieurs partenaires des Nations Unies, dont ONU-Femmes, le PNUD et l'UNICEF.

Produit Changements et données démographiques

D'ici 2025, renforcement des systèmes de données et des éléments de preuve qui tiennent compte des changements démographiques et d'autres mégatendances (notamment le vieillissement et le changement climatique), dans les politiques et programmes de développement, en particulier ceux qui concernent la santé et les droits sexuels et reproductifs.

39. Le FNUAP reconnaît que sans données et éléments de preuve ventilés et de qualité, il ne sera pas possible de parvenir rapidement aux trois résultats transformateurs ni aux objectifs de développement durable. Des données et des éléments de preuve sont nécessaires dans de nombreux secteurs concernés et pour tout un ensemble de décisions politiques et de programmes essentiels. Il s'agit notamment de définir le rythme de changement requis pour atteindre les trois résultats transformateurs, d'identifier les populations les plus défavorisées, de comprendre les enjeux et les lacunes dans le cadre de la réalisation des résultats transformateurs, de prévoir et de mettre en œuvre un processus permettant d'intensifier les opérations et d'en évaluer les effets.

40. Le FNUAP travaillera sur ce produit en collaboration avec plusieurs partenaires des Nations Unies, notamment l'UNICEF, l'OMS, ONU-Femmes, le PNUD, la Division de la population des Nations Unies et les organismes régionaux des Nations Unies.

Produit Action humanitaire

D'ici 2025, renforcement des capacités des acteurs et des systèmes essentiels en matière de préparation, d'action rapide et de mise en œuvre d'interventions permettant de sauver des vies à temps, de manière intégrée, en tenant compte des conflits et du climat, des enjeux pour l'égalité des genres et pour la paix.

41. Le FNUAP est présent sur le terrain avant, pendant et après les crises. On ne peut atteindre plus rapidement les trois résultats transformateurs sans donner la priorité à la préparation, à l'action rapide et anticipée et à la mise en œuvre d'interventions permettant de sauver des vies, en se concentrant sur les contextes de crise humanitaire, de conflit et post-conflit. Dans le cadre de ce produit, le FNUAP, fort de son avantage comparatif dans la promotion des droits et des choix des femmes et des filles, assurera la complémentarité de ses efforts humanitaires, de développement et en faveur de la paix.

42. Le FNUAP travaillera sur ce produit en collaboration avec plusieurs partenaires des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'OMS, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le PAM, ONU-Femmes, le Bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix et le PNUD, ainsi qu'avec l'OIM.

Produit Adolescent(e)s et jeunes

D'ici 2025, renforcement des compétences et des opportunités des adolescent(e)s et des jeunes afin de garantir l'intégrité physique, le leadership et la participation, et de développer le capital humain.

43. Pour accélérer la réalisation du Programme d'action de la CIPD et des trois résultats transformateurs, il faut que les jeunes, en particulier les jeunes femmes, puissent exercer leur droit de faire des choix éclairés concernant leur propre corps, leur vie et le monde dans lequel ils vivent. Ce produit permettra de renforcer les compétences des adolescent(e)s et des jeunes et de leur donner les moyens de prendre des décisions éclairées sur leur vie, notamment sur leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs. Ce résultat réduira le risque pour les adolescent(e)s d'adopter des comportements néfastes, tout en favorisant les facteurs positifs et protecteurs qui contribuent au développement des jeunes. Il encouragera également la participation des adolescent(e)s et des jeunes au développement et aux processus liés au climat, ainsi qu'aux efforts humanitaires et de paix, en se concentrant sur l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs.

44. Le FNUAP travaillera sur ce produit en collaboration avec plusieurs partenaires des Nations Unies, dont l'UNICEF, ONU-Femmes, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, l'OMS, l'Organisation internationale du travail, le PNUD et le HCDH.

45. Le FNUAP a défini *six facteurs d'accélération* pour atteindre ces six produits interconnectés :

- (a) Les approches reposant sur les droits fondamentaux et les approches sexotransformatrices ;
- (b) L'innovation et la numérisation ;
- (c) Les partenariats, la coopération Sud-Sud et triangulaire et le financement ;
- (d) Les données et les éléments de preuve ;
- (e) Ne laisser personne de côté et aider les personnes les plus défavorisées en premier ;
- (f) La résilience et la capacité d'adaptation, ainsi que la complémentarité entre les efforts de développement, d'aide humanitaire et en faveur de la paix.

Graphique 2
Le cadre « six plus six » formé par les produits et les facteurs d'accélération pour
atteindre plus rapidement les trois résultats transformateurs

... en vue de réaliser l'objectif du Plan stratégique de

garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et
d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD



qui aidera à atteindre les trois résultats interdépendants :

Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ;	Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ;	Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025 ;
--	---	---



en vue d'atteindre plus rapidement les six produits interdépendants :

Politique et redevabilité	Qualité des soins et des services	Normes sociales et de genre	Changements et données démographiques	Action humanitaire	Adolescent(e)s et jeunes
---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------	--------------------	--------------------------



Six facteurs d'accélération...

Approches reposant sur les droits fondamentaux et approches sexotransformatrices	Innovation et numérisation	Partenariats, coopération Sud-Sud et triangulaire et financement	Données et éléments de preuve	« Ne laisser personne de côté » et « aider les personnes les plus défavorisées en premier »	Résilience et capacité d'adaptation, ainsi que complémentarité entre les efforts de développement, d'aide humanitaire et en faveur de la paix.
↑	↑	↑		↑	
Interventions du FNUAP au niveau mondial	Interventions du FNUAP au niveau régional	Interventions du FNUAP au niveau des pays de programme, conformes aux priorités des cadres de coopération des Nations Unies en matière de développement durable et aux plans d'intervention humanitaire			

46. Les paragraphes 47 à 79 expliquent la manière dont le FNUAP et ses partenaires peuvent exploiter les six produits et les six accélérateurs pour atteindre les résultats du Plan stratégique. Les trois résultats transformateurs

étant interdépendants, les axes de transformation envisagés pour un résultat peuvent également s'appliquer aux autres résultats².

A. Résultat 1 : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ;

47. Le résultat 1 consistera à accélérer les progrès pour mettre fin à la non-satisfaction des besoins en matière de planification familiale. Ce résultat contribue directement à atteindre l'ODD°3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge) et 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Il contribue en particulier à la cible 3.7 (D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux) et à la cible 5.6 (Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi). Ce résultat contribue également à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030).

48. L'accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ne se produira que si les axes suivants sont privilégiés : a) l'intégration de la planification familiale dans les politiques et programmes de santé sexuelle et reproductive et de droits en matière de procréation, ainsi que dans l'ensemble des prestations de la couverture sanitaire universelle, b) les investissements dans des services de planification familiale de qualité, fondés sur les droits fondamentaux, privilégiant la dimension humaine, inclusifs et intégrés, où les produits et services sont proposés sur la base d'un choix éclairé, sans contraintes, coercition, discrimination ni violence, c) le renforcement des systèmes de données sanitaires, d) répondre à la demande d'accès des femmes et des jeunes aux services de planification familiale en luttant contre les normes socioculturelles néfastes et en favorisant l'action et le choix des jeunes, et e) la protection et la promotion des droits des individus et des groupes les plus défavorisés et de ceux qui se trouvent dans des situations de crise humanitaire, de conflit et post-conflit.

49. Dans le cadre du Plan stratégique pour 2022-2025, le FNUAP continuera à plaider en faveur de l'intégration de la planification familiale dans les programmes et politiques de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, ainsi que dans les mécanismes de responsabilisation, et à soutenir ce processus d'intégration. Le FNUAP soutiendra a) l'intégration de la planification familiale au cœur des prestations de la couverture sanitaire universelle, b) les politiques favorisant la combinaison de méthodes, l'accès et les cadres réglementaires, c) les dispositifs de protection financière afin de parvenir à un financement durable de la planification familiale, notamment grâce à la mobilisation des ressources nationales et d) les efforts accrus pour renforcer les systèmes de responsabilité sociale. Le FNUAP développera également le leadership et la participation des jeunes dans le cadre de la prise de décisions en matière de développement de politiques de santé sexuelle et reproductive.

50. L'abandon des méthodes contraceptives est moins fréquent lorsque les personnes ont accès aux services et produits et disposent d'options pour prendre des décisions éclairées. Le FNUAP continuera à investir et à plaider en faveur de services et de produits de planification familiale de qualité, privilégiant la dimension humaine, afin de répondre aux divers besoins de toutes les femmes, de tou(te)s les adolescent(e)s et de tou(te)s les jeunes au niveau des établissements et des communautés. Pour ce faire, il conviendra de se concentrer sur : a) l'élargissement de l'accès équitable à des produits et services de planification familiale de qualité, b) l'élargissement de l'éventail et du choix des méthodes, c) l'élargissement de la formation en planification familiale fondée sur les droits et les compétences afin de renforcer les capacités des prestataires de services et d) le renforcement de la responsabilisation et de la transparence en développant les mécanismes de retour d'information des usagers.

51. Grâce aux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, le FNUAP intensifiera les interventions relatives aux autosoins dans le cadre de la planification familiale et soutiendra également les modes de prestation virtuels, tels que l'apprentissage mobile (m-Learning), pour diffuser des informations et des services.

²Voir l'annexe 2 : Des « récits de changement » pour atteindre plus rapidement les résultats transformateurs.

52. En tant que leader mondial dans la distribution de contraceptifs et de produits de santé sexuelle et reproductive de qualité, le FNUAP se concentrera sur le renforcement de chaînes d'approvisionnement résilientes pour fournir des moyens de contraception en bout de ligne. Le FNUAP consolidera sa connaissance du marché concernant les options et les capacités d'achat et continuera à investir dans des méthodes d'approvisionnement écologiques. Le Partenariat UNFPA Supplies restera le principal moyen pour le Fonds d'accélérer les progrès concernant la disponibilité de produits et de médicaments de qualité pour la santé sexuelle et reproductive dans les pays ayant les taux les plus élevés de besoins non satisfaits en matière de planification familiale.

53. Pour mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2030, le FNUAP et ses partenaires doivent répondre aux enjeux humanitaires et de précarité mondiaux. Le FNUAP plaidera en faveur de la mise en œuvre généralisée de l'ensemble minimum de services initiaux actualisé et l'optimisera, faisant de la planification familiale une intervention essentielle pour sauver des vies. Le FNUAP redoublera d'efforts pour intégrer les services de santé sexuelle et reproductive, dont la planification familiale, dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre le changement climatique, notamment dans les programmes d'action nationaux d'adaptation.

54. Le FNUAP renforcera son soutien aux interventions portant sur la demande en matière de planification familiale, afin de promouvoir un comportement de recherche de soins. Il y parviendra en soutenant les interventions favorisant la prise de décision des femmes et des filles concernant leur vie reproductive. Outre le renforcement du cadre politique et le développement de services et de soins de qualité, le FNUAP : a) continuera à promouvoir une éducation sexuelle complète à l'école et en dehors de l'école, b) étendra son travail auprès des hommes et des garçons pour promouvoir la masculinité positive, notamment en encourageant l'utilisation de méthodes de contraception masculines et c) renforcera les partenariats au-delà du secteur de la santé, notamment avec le secteur privé et les acteurs de la société civile. Le FNUAP intensifiera également les interventions visant à lutter contre les normes sociales et de genre, les stéréotypes, les pratiques et les relations de pouvoir discriminatoires, qui entravent la planification familiale, y compris dans les contextes de faible fécondité.

55. Le FNUAP continuera à soutenir la mise en œuvre du recensement de la population et du logement de 2020 et à améliorer les systèmes d'enregistrement des données d'état civil, afin de générer des données démographiques essentielles pour le soutien de la planification familiale et d'autres services de santé sexuelle et reproductive. De même, il soutiendra le développement des données dans les contextes de crise humanitaire.

56. La disponibilité et l'analyse de données géoréférencées et ventilées sont essentielles pour accélérer les progrès en vue de mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et d'identifier les personnes laissées de côté. Afin de mieux cibler la prestation de services, le FNUAP renforcera ses systèmes de données pertinents, ses recherches concernant la demande, en particulier dans les contextes d'urbanisation rapide et de crise humanitaire, et sa capacité analytique. Le FNUAP développera son travail d'analyse de cas d'investissement fondés sur des données probantes afin de démontrer l'impact de la planification familiale sur le développement socioéconomique dans le cadre de différents scénarios démographiques.

B. Résultat 2 : Accélération de la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025 ;

57. Le résultat 2 consistera à accélérer la réduction des décès maternels évitables d'ici 2025. Ce résultat contribuera directement à atteindre l'ODD 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Il contribuera également à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030). Aux côtés de ses partenaires du H6 (ONUSIDA, l'UNICEF, ONU--Femmes, l'OMS et le Groupe de la Banque mondiale), le FNUAP s'est engagé à mettre fin à la mortalité et à la morbidité maternelles et néonatales évitables. Ce résultat contribuera à la réalisation de la cible 3.1 (D'ici 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes) et de la cible 3.7 (D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux).

58. L'accélération de la réduction des décès maternels évitables ne sera possible que si certaines voies critiques sont privilégiées : a) l'intégration de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans les politiques, les stratégies,

les plans et les régimes financiers équitables liés à la couverture sanitaire universelle et aux soins de santé primaires, b) l'investissement dans la qualité des soins des interventions complètes de santé sexuelle et reproductive, notamment dans la profession de sage-femme, c) le renforcement des systèmes de données sanitaires, d) l'intensification des interventions humanitaires et la prestation de services de santé sexuelle et reproductive sauvant des vies et e) l'amélioration des compétences, des connaissances et de l'éducation des adolescent(e)s et des jeunes.

59. Le FNUAP renforcera les systèmes de santé en soutenant les initiatives qui intègrent la santé et les droits sexuels et reproductifs aux prestations de la couverture santé universelle, aux dispositifs de protection financière et à d'autres politiques et programmes à travers une approche privilégiant la dimension humaine, fondée sur les droits humains et sur le cycle de vie. Pour ce faire, il sera nécessaire de : a) soutenir les efforts au niveau national pour revoir les lois et les politiques relatives à l'âge du consentement aux relations sexuelles, au mariage et à l'accès aux services, b) contribuer à la mobilisation des ressources nationales en faveur de la santé sexuelle et reproductive, c) établir des dossiers d'investissement fondés sur des données probantes pour démontrer la rentabilité, d) renforcer la capacité des gouvernements à exercer un leadership et une coordination, e) améliorer la gestion des systèmes de santé au niveau infranational et assurer un financement décentralisé au niveau des circonscriptions et des établissements, f) intégrer la santé et les droits sexuels et reproductifs dans les cadres de mesure de la couverture sanitaire universelle, en tant qu'éléments à part entière de ces cadres et g) renforcer les mécanismes de responsabilisation pour des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, notamment en soutenant la participation des personnes défavorisées à la conception des politiques et programmes de santé.

60. Le FNUAP continuera à soutenir les initiatives visant à mettre en place des systèmes de santé résilients, en collaboration avec l'OMS. Le FNUAP donnera la priorité a) au renforcement de la préparation nationale, de l'action anticipée et de la planification d'urgence et b) à l'intégration de l'égalité des genres, de la santé et des droits sexuels et reproductifs dans les cadres et stratégies de relèvement ainsi que dans les politiques et programmes sur le climat. Le FNUAP intensifiera ses efforts pour favoriser le leadership et l'engagement significatif des femmes et des jeunes sur les questions liées à la santé sexuelle et reproductive, à l'égalité des genres, à la paix et à l'action contre le changement climatique.

61. Le FNUAP intensifiera les interventions nationales sur l'équité de l'accès et la qualité des soins complets de santé sexuelle et reproductive en soutenant les efforts nationaux pour étendre la mise en œuvre de l'ensemble des services essentiels de santé sexuelle et reproductive. Cela comprend, entre autres, une éducation sexuelle complète, des conseils en matière de planification familiale et de contraception, des soins prénataux, d'accouchement et postnataux, la prévention et le traitement du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles, l'accès à des soins post-avortement complets,³ des conseils et des services en matière de santé et de bien-être sexuels, la détection, la prévention et la gestion des cancers de l'appareil génital et d'autres morbidités, telles que la fistule obstétricale, ainsi que des services de conseil et de traitement de la stérilité. Le FNUAP continuera à mener la campagne mondiale visant à éliminer la fistule d'ici 2030. Le FNUAP poursuivra ses efforts pour assurer la disponibilité de fonds pour les programmes de prévention et de traitement de la fistule, de réinsertion sociale et de sensibilisation.

62. Le FNUAP s'efforcera d'améliorer la qualité des soins : a) en renforçant les réseaux nationaux d'établissements de santé, notamment pour les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, b) en élaborant des politiques, des normes et des protocoles de qualité des soins pour toutes les composantes de l'ensemble essentiel de services de santé sexuelle et reproductive, c) en donnant la priorité aux systèmes de prestation de soins de santé primaires, en particulier dans les domaines de la préparation, de la fonctionnalité, de la qualité, de la résilience et du financement, d) en renforçant les capacités et le déploiement du personnel de santé et e) en améliorant sa capacité à cibler et à intégrer les droits des populations les plus défavorisées dans les politiques et les mécanismes de responsabilisation, les conseils et le soutien techniques, le matériel médical, la formation et le renforcement des capacités.

63. Les trois résultats transformateurs ne seront pas atteints sans des investissements majeurs dans la profession de sage-femme. Le FNUAP renforcera le « leadership éclairé » dans le domaine de la profession de sage-femme en créant un environnement favorable et en donnant la priorité à la professionnalisation des sages-femmes et de leurs cadres. Le FNUAP renforcera son soutien pour : a) remédier à la pénurie de sages-femmes, b) réglementer la

³ Le soutien dans ce domaine sera conforme aux orientations de l'OMS et compatible avec le paragraphe 8.25 du Programme d'action de la CIPD.

profession conformément aux normes internationales, c) soutenir la mise en œuvre de modèles de continuité des soins dirigés par des sages-femmes, d) améliorer la formation initiale et continue, e) soutenir les stratégies de déploiement et f) améliorer le bien-être psychosocial.

64. Pour mettre fin aux décès maternels évitables dans les contextes de crise humanitaire, outre la prestation de services de planification familiale et de contraception, le FNUAP a) renforcera la coordination de la santé sexuelle et reproductive, b) améliorera la gestion de l'information sur la santé sexuelle et reproductive, c) soutiendra les audits sur les décès maternels et d) développera des études de cas d'investissement dans les contextes de crise humanitaire.

65. Le FNUAP étendra les innovations en matière de télésanté maternelle, d'autosoins et de soins de sage-femme grâce à des outils de travail mobiles et au renforcement des capacités virtuelles. Elle s'efforcera de faire en sorte que les programmes d'études des sages-femmes soient de plus en plus conformes aux normes internationales et que le personnel de santé soit réglementé et agréé.

66. Le FNUAP renforcera les comportements de recherche de soins et l'utilisation des services par les femmes, les adolescent(e)s et les jeunes, notamment les adolescentes. Il soutiendra les actions visant à promouvoir la masculinité positive afin de transformer les normes existantes et de créer un environnement favorable à une interaction des hommes et des garçons avec les femmes et les filles dans un esprit de soutien et de respect, renforçant ainsi les changements apportés aux structures, politiques, pratiques et normes sociales négatives et discriminatoires qui perpétuent les inégalités de genre, y compris dans le système de santé. Le FNUAP renforcera les liens entre la communauté et les établissements de santé, notamment en augmentant la portée des services de santé sexuelle et reproductive ; en soutenant les mécanismes d'aiguillage et la participation de la communauté à la gouvernance de la santé.

67. Le FNUAP renforcera la disponibilité et l'utilisation de données de qualité et régulières sur la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et des adolescent(e)s dans les établissements, ainsi que de données provenant des centres d'appel, des centres pour jeunes et des unités de soins mobiles, afin d'améliorer la qualité des soins. En générant et en combinant des données sur la population, la santé et les infrastructures, le FNUAP sera en mesure : a) de développer des indices de couverture et de protection financière en matière de santé sexuelle et reproductive et b) d'identifier les populations vulnérables présentant des inégalités d'accès aux informations et services complets de santé et de droits sexuels et reproductifs.

C. Résultat 3 : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025 ;

68. Le résultat 3 consistera à mettre fin à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes d'ici 2030. Ce résultat relève de l'ODD°5, cible 5.2 (Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation) et cible 5.3 (Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine).

69. Le FNUAP reconnaît que la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à l'encontre des femmes et des filles constituent des violations des droits fondamentaux et empêchent les femmes et les filles de jouir de leur libre arbitre. Par conséquent, la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles exigent une transformation des normes sociales et de genre, des relations de pouvoir et le respect des droits fondamentaux.

70. Le FNUAP continuera à honorer, avec l'UNICEF, son engagement à mettre fin au mariage d'enfants et aux mutilations génitales féminines, grâce à leurs programmes communs visant à faire cesser ces pratiques néfastes. Aux côtés des organisations et partenaires des Nations Unies, le FNUAP soutiendra l'initiative Spotlight, un partenariat mondial pluriannuel visant à éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes. Le FNUAP continuera également à déployer des efforts pour mettre fin à la « préférence pour les fils », à la sélection du sexe basée sur le genre et à d'autres pratiques néfastes.

71. L'évaluation 2021 du soutien apporté par le FNUAP à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles (2012-2020) a défini les orientations stratégiques nécessaires pour mettre fin à la violence basée sur le

genre et aux pratiques néfastes. Le FNUAP a conclu que l'accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes ne sera possible que si des investissements sont réalisés dans les domaines cruciaux suivants : a) renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité liés à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes, b) lutte contre les normes sociales et de genre néfastes ou discriminatoires, les pratiques et les relations de pouvoir stéréotypées, c) élargissement de l'accès à des services essentiels de qualité et sexotransformateurs, axés sur les victimes, d) intensification des interventions humanitaires et de la prestation de services permettant de sauver des vies, y compris les services de santé mentale et de soutien psychosocial, e) amélioration de la représentation des adolescent(e)s et des jeunes, en particulier des adolescentes et f) accroissement de la disponibilité et de l'utilisation des données relatives à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes.

72. Le FNUAP renforcera donc l'intégration de la prévention et de la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes dans les plans de couverture sanitaire universelle. Le FNUAP mettra en œuvre une vision globale pour institutionnaliser la responsabilité vis-à-vis de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes : a) en soutenant les interventions visant à harmoniser les lois relatives à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes avec les normes internationales des droits humains et en soutenant leur application, b) en renforçant le soutien aux pays dans la mise en œuvre des recommandations pertinentes des organes des droits fondamentaux, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Examens périodiques universels et d) en préconisant une augmentation des ressources pour les stratégies de prévention de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes.

73. Le FNUAP intensifiera ses efforts pour prévenir la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes et pour réduire davantage le risque d'exposition à celles-ci à travers tous les aspects de la prestation de services. Le FNUAP développera ses programmes pour répondre aux besoins des victimes et veiller à ce que les coupables soient tenus responsables de leurs actes. Le FNUAP améliorera également les dimensions de protection de sa stratégie de lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes.

74. Le FNUAP rendra plus accessibles les services essentiels multisectoriels, tels que la prévention, la protection et les soins liés à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes. Le FNUAP investira également dans la qualité des services essentiels et l'égalité d'accès à ces services en renforçant les capacités des parties prenantes nationales et locales, en particulier les femmes de tous âges confrontées à des formes croisées de discrimination, qui participent à la prise de décisions ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre des programmes.

75. Le FNUAP donnera la priorité aux interventions destinées à lutter contre les normes sociales et de genre discriminatoires afin de remédier à l'inégalité entre les genres, car elles sont souvent à l'origine de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes. Le FNUAP a) encouragera la masculinité positive afin de remettre en question les normes discriminatoires, b) renforcera une série d'organisations et d'activistes de la société civile, féministes, confessionnelles et locales, c) soutiendra les mouvements féministes et aidera les défenseur(e)s des droits des femmes, les défenseur(e)s des droits fondamentaux et les jeunes organisations féministes et d) prendra la parole auprès des médias sur ces questions.

76. Le FNUAP renforcera également les compétences et les capacités de toutes les personnes à faire valoir leur autonomie et leurs droits, leur intégrité physique, leur liberté de choix, leur leadership et leur autodétermination. Le FNUAP aidera en priorité les personnes en ayant le plus besoin, à savoir entre autres les femmes et les filles qui vivent dans des contextes de crise humanitaire, de conflit et post-conflit, les personnes handicapées, les femmes d'origine africaine et les femmes autochtones, ainsi que les personnes les plus exposées à la violence et aux discriminations.

77. Le FNUAP augmentera ses investissements dans le renforcement et l'utilisation des systèmes de données sur la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, tant dans les contextes de développement que de crise humanitaire. Pour ce faire, il sera nécessaire de : a) améliorer les données sur la violence à l'égard des femmes, notamment grâce à l'initiative de données kNOwVAW, b) étendre la couverture de l'enregistrement des naissances, des mariages, des divorces et des décès de femmes et de filles grâce à des systèmes d'état civil et de statistiques démographiques plus solides, c) renforcer les capacités nationales en matière de ventilation, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données, y compris l'utilisation d'estimations sur de petites zones et de statistiques géospatiales pour le suivi des mariages d'enfants, des mariages précoces et forcés, des mutilations génitales féminines et de la

proportion des sexes à la naissance et d) accroître la couverture et la qualité des données pour les indicateurs de l'ODD°5, cible 5.6.

78. En tant que principale organisation des Nations Unies chargée de coordonner la lutte contre la violence basée sur le genre et sa prise en charge dans les contextes de crise humanitaire, le FNUAP intensifiera le soutien indispensable aux victimes, notamment à travers la prestation de services psychosociaux de santé mentale. Il renforcera son aptitude et sa capacité à coordonner le domaine de responsabilité relatif à la violence basée sur le genre au sein du Comité permanent interorganisations. Le FNUAP augmentera la capacité de ses ressources humaines à coordonner le domaine de responsabilité de la prévention contre l'exploitation et les abus sexuels.

79. Le FNUAP soutiendra les mouvements féministes, en accordant une attention particulière aux groupes et organisations dirigés par des jeunes et des femmes, afin d'accélérer les progrès en faveur de l'élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes. Le FNUAP encouragera également le leadership et la participation des organisations dirigées par des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. Le FNUAP renforcera également la capacité des organisations de femmes et des organisations de jeunes à diriger ou à jouer un rôle clé dans le soutien à la réalisation des objectifs et des résultats du Plan stratégique dans les divers contextes de crises humanitaires, de relèvement et de post-conflit.

IV. Où et comment le FNUAP obtiendra les résultats

80. Le maintien du « statu quo » ne permettra pas d'accélérer les efforts en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs. Au contraire, le FNUAP doit également transformer la manière dont il obtiendra les résultats du Plan stratégique, en s'appuyant sur ses principaux avantages comparatifs, notamment : a) sa présence dans plus de 150 pays et territoires à travers ses programmes mondiaux, régionaux et nationaux, b) ses connaissances spécialisées et son expérience, acquises au cours de décennies d'opérations et c) son expertise unique dans la mise en œuvre de solutions innovantes, fondées sur les faits et les droits, qui couvrent à la fois les dimensions normatives et opérationnelles, conformément au Programme 2030, à la réforme des Nations Unies et à l'examen quadriennal complet des politiques de 2020.

Pays prioritaires pour l'accélération de l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs

81. Le FNUAP continuera à donner la priorité aux pays de programme afin d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs. Cela implique de maintenir sa présence mondiale à travers 119 programmes nationaux, deux programmes multipays, six programmes régionaux et un programme mondial afin d'aider les pays de programme à mener à bien le « travail inachevé » du programme d'action de la CIPD et à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un travail considérable relatif au mandat et à la mission du FNUAP, dont les trois résultats transformateurs, demeure à accomplir dans les pays de programme avant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 puisse être réalisé.

82. Dans le cadre du Plan stratégique pour 2022-2025, le FNUAP accordera un soutien prioritaire aux pays les plus en retard dans la réalisation des trois résultats transformateurs, tout en aidant tous les pays de programme à accélérer les progrès grâce à des interventions plus ciblées pour faire avancer le Programme d'action de la CIPD. À partir de ce Plan stratégique, le FNUAP classera les pays de programme en trois niveaux, selon qu'ils atteignent ou dépassent les seuils fixés pour les trois résultats transformateurs. Les indicateurs utilisés pour classer les 119 pays de programme (à l'exception des petits États insulaires en développement) en trois niveaux sont les suivants : a) le besoin de planification familiale satisfait avec des méthodes modernes, b) le taux de mortalité maternelle et c) l'indice d'inégalité de genre (voir tableau 1 ci-dessous). Les 36 petits États insulaires en développement sont couverts par deux programmes multinationaux : 14 dans le Pacifique et 22 dans les Caraïbes.

Tableau 1
Indicateurs par résultats et seuils

Résultats transformateurs	Indicateur	Seuil (sur la base des progrès escomptés d'ici 2030)	
		Valeur	Source

Mettre fin à la non-satisfaction des besoins de planification familiale	Besoin de planification familiale satisfait par des méthodes modernes	75 %	<i>World Contraceptive Use 2019</i> indique qu'un besoin de planification familiale « dépassant 75 % est généralement considéré comme élevé ».
Mettre un terme aux décès maternels évitables	Ratio de mortalité maternelle	70 pour 100 000 naissances vivantes	ODD 3, cible 3.1
Mettre un terme à la violence basée sur le genre et aux pratiques néfastes, y compris les mutilations génitales féminines et les mariages des enfants, les mariages précoces et les mariages forcés	Indice d'inégalités de genre	0,3 (1=inégal ; 0=égal)	<i>Le Rapport sur le développement humain 2019</i> utilise 0,3 comme indice d'inégalité de genre pour les pays dont le développement humain est élevé.

83. À partir des données les plus récentes de la Division de la population des Nations Unies, du PNUD et de l'OMS pour les indicateurs du tableau 1 ci-dessus, les 119 programmes de pays du FNUAP (hormis les programmes multi-pays) sont classés comme suit :

Niveau 1. Les 54 pays de programme de ce niveau n'ont atteint aucun des trois seuils d'indicateurs du tableau 1 ;

Niveau 2. Les 35 pays de programme de ce niveau n'ont atteint qu'un seul des trois seuils d'indicateurs du tableau 1 ;

Niveau 3. Les 30 pays de programme de ce niveau ont atteint au moins deux des trois seuils d'indicateurs du tableau 1.

84. Le FNUAP donnera la priorité aux pays du niveau 1, dont 39 pays les moins avancés et 15 pays en développement sans littoral. Le FNUAP accordera également la priorité aux pays situés dans des contextes de crise et post-crise humanitaire, car les trois résultats transformateurs ne peuvent être atteints sans résoudre les situations problématiques liées à ces contextes. Le FNUAP renforcera son soutien aux petits États insulaires en développement et aux bureaux multinationaux, compte tenu de leur vulnérabilité particulière et de l'impact de la pandémie de COVID-19. Cette priorité particulière fait suite à l'examen quadriennal complet de 2020 et est conforme au Programme d'action d'Istanbul, au Programme d'action de Vienne et aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (« Samoa, la voie à suivre »).

Le nouveau système d'allocation des ressources

85. Le nouveau FNUAP allouera près des trois quarts (environ 74 %, soit 3 844,7 millions de dollars) de ses ressources disponibles prévues pour 2022-2025 aux programmes de pays. Ce montant inclut des ressources ordinaires d'un montant de 815,5 millions de dollars, qui constituent la base permettant aux pays d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et d'atteindre les trois résultats transformateurs. Les allocations de ressources détaillées dans les paragraphes suivants ne concernent que les ressources ordinaires que le FNUAP répartit entre 121 programmes de pays, dont les deux programmes multinationaux dans le Pacifique et les Caraïbes.

86. Les ressources programmatiques ordinaires sont allouées aux pays par le biais d'un nouveau système d'allocation des ressources du FNUAP. Il consiste en deux grandes étapes :

Étape 1 : Déterminer le plancher. Il s'agit du montant minimum qu'un bureau de pays reçoit pour le soutien au programme et, en particulier, pour le rôle normatif du FNUAP (tel que le conseil politique, le plaidoyer, la gestion des connaissances, la gestion des partenariats stratégiques et l'analyse des données) ;

Étape 2 : Allouer les ressources régulières restantes selon les critères définis dans le système d'allocation des ressources. Cela permet de garantir que la plupart des ressources soient allouées aux pays qui en ont le plus besoin et qui sont les moins avancés dans la réalisation des trois résultats transformateurs.

87. Le FNUAP adopte ainsi une nouvelle approche « *trois dimensions, deux ajustements et un plancher* ». Autrement dit, le total des ressources régulières que reçoit un pays dépend de trois dimensions clés, ajustées en fonction de la taille de sa population et de ses revenus, et démarre sur un montant plancher égal de 500 000 dollars par programme de pays⁴.

- (a) *Les trois dimensions* sont : i) la distance à parcourir pour atteindre les trois résultats transformateurs, mesurée en fonction du besoin de planification familiale satisfait, du taux de mortalité maternelle et de l'indice d'inégalité de genre, respectivement ; ii) les inégalités en matière de santé (mesurées en années de vie ajustées sur l'incapacité), qui correspondent à une mesure de la charge de morbidité mondiale due à la mortalité et à la morbidité maternelles ; et iii) la vulnérabilité, mesurée à partir de l'indice de risque INFORM (une mesure mondiale, à code source ouvert, du risque, de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation aux catastrophes naturelles et d'origine humaine) ;
- (b) *Les deux ajustements* sont : i) la population féminine totale âgée de 10 à 24 ans, afin de refléter la taille de la population ; et ii) le revenu national brut en parité de pouvoir d'achat par habitant, afin de saisir le niveau de revenu moyen, un indicateur qui représente le niveau de vie des personnes dans les différents pays.
- (c) *Le plancher fixe de 500 000 dollars par programme de pays* fournit le soutien essentiel minimum pour le rôle normatif de l'intervention en amont, l'assistance technique de haut niveau et le soutien à la mise en œuvre des politiques, notamment en rassemblant les connaissances et l'expertise au sein du système de développement des Nations Unies et en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire.

88. Au cours des quatre années du Plan stratégique, le FNUAP veillera à ce que 60 % des ressources ordinaires destinées aux programmes de pays soient allouées aux pays de niveau 1. Le FNUAP augmentera également les ressources disponibles pour les deux programmes multinationaux dans les sous-régions du Pacifique et des Caraïbes, et prévoit d'établir une modalité de financement pour mobiliser des ressources diverses pour ces petits États insulaires en développement, conformément aux dispositions de la réforme des Nations Unies visant à élargir les possibilités de partenariat.

89. Afin d'accroître les ressources publiques, privées, nationales et autres pour les programmes de population et de développement dans les pays de programme, le FNUAP prévoit de mettre de côté 5 millions de dollars par an au cours des quatre prochaines années, sur un total de 815,5 millions de dollars de ressources ordinaires, pour créer un mécanisme d'investissement stratégique. Ce mécanisme, qui sera à la disposition de tous les pays de programme, permettra de favoriser et de catalyser la mobilisation des ressources et aidera à débloquer des financements publics et privés nationaux et internationaux supplémentaires, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et d'atteindre les trois résultats transformateurs d'ici 2030.

Modes d'engagement

90. En ce qui concerne les modes d'engagement à travers lesquels le soutien est fourni, l'un des principaux enseignements tirés est que le « statu quo » et les approches descendantes ne sont plus envisageables. Le FNUAP continuera d'offrir ses cinq modes d'engagement : a) plaidoyer et dialogue et soutien politique, b) gestion des connaissances, c) renforcement des capacités, d) prestation de services et e) coordination, partenariat et coopération Sud-Sud et triangulaire. Cependant, le Fonds va désormais décentraliser la détermination de ces modes d'engagement, passant d'une détermination définie au niveau central à une détermination par le pays de programme des modes d'engagement nécessaires pour atteindre les résultats souhaités au niveau national. Cette approche plus personnalisée permettra au FNUAP de fournir des solutions plus adaptées aux réalités et priorités locales, notamment aux nouveaux enjeux, tels que la faible fécondité, le vieillissement, le changement climatique et les populations déplacées, et pourrait faire émerger des solutions innovantes qui auraient également le plus d'impact

⁴Le système d'allocation des ressources en vigueur depuis 2013 applique deux planchers différents : a) 500 000 dollars pour les bureaux du FNUAP situés dans des pays à revenu faible ou moyen de la tranche inférieure ; b) 300 000 dollars pour les bureaux du FNUAP situés dans des pays à revenu moyen de la tranche supérieure ou élevé. Avec l'approbation par le Conseil d'administration du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, le nouveau système d'allocation des ressources entrera en vigueur en janvier 2022.

sur l'accélération des trois résultats transformateurs. Le FNUAP entend rester agile et pertinent en tirant parti de son analyse de l'environnement et en s'adaptant à une série de contextes et de besoins nationaux divers.

V. Efficacité et efficience organisationnelles

91. Transformer le monde exige également de redynamiser, de repenser et de transformer le FNUAP, conformément à la réforme du système de développement des Nations unies. Le paysage de développement dans lequel opère le FNUAP évolue en permanence, les technologies connaissent une croissance exponentielle et affectent plus que jamais la vie des êtres humains. Des enjeux mondiaux complexes, tels que le changement climatique, l'évolution démographique et la pandémie de COVID-19, ont menacé les acquis en matière de développement et exigent du FNUAP qu'il continue à évoluer et à s'adapter.

92. Pour répondre aux besoins d'un monde émergent de la pandémie de COVID-19, le FNUAP doit devenir une organisation plus agile, plus flexible et plus innovante, une organisation qui attire et retienne un personnel de haut niveau possédant les compétences adéquates, une organisation qui élargisse constamment son cercle de donateurs et de partenaires et une organisation capable d'adopter de nouvelles méthodes de travail avec une série de partenaires publics et privés. Le FNUAP s'appuiera donc sur le processus de gestion du changement qu'il a récemment entrepris pour atteindre les trois résultats transformateurs. Le FNUAP renforcera et, le cas échéant, mobilisera ses capacités afin d'améliorer sa programmation axée sur les résultats, d'améliorer sa gestion des ressources, de continuer à investir dans les ressources humaines et d'élargir ses partenariats afin d'être « à la hauteur de ses objectifs » et capable de mener l'agenda mondial de transformation.

Une programmation améliorée pour de meilleurs résultats

93. Le FNUAP améliorera la qualité de sa programmation en s'assurant que la prochaine génération de programmes articule et mette en œuvre l'ambition transformatrice du nouveau plan stratégique et soutienne l'accélération des trois résultats transformateurs. Le FNUAP modifiera son processus de programmation pour :

- a) renforcer l'assurance qualité et la responsabilité afin de s'assurer que ses programmes se concentrent sur l'accélération tout en répondant aux priorités locales, b) appliquer des normes et des garanties sociales et environnementales, c) développer le volontariat et d) utiliser des résultats solides et précis et des approches de planification des ressources favorisant l'accélération, l'adaptation et la résilience. Le FNUAP continuera à élaborer des programmes de pays parfaitement en accord avec les priorités des cadres de coopération des Nations Unies en matière de développement durable, conformément aux réformes des Nations Unies.

94. Le FNUAP renforcera la gestion axée sur les résultats, en insistant sur la responsabilité collective en matière de résultats et en privilégiant l'apprentissage et la gestion adaptative. Il renforcera le soutien entre pairs en matière de gestion axée sur les résultats, consolidera la gestion des connaissances et développera ses capacités en matière de planification de scénarios dans le cadre d'efforts plus vastes déployés à l'échelle de l'organisation pour renforcer la résilience et rester « à la hauteur des objectifs ». Le FNUAP cherchera à concevoir des évaluations qui maximisent l'apprentissage organisationnel et renforcent ses capacités en matière d'évaluations fondées sur les droits humains, sensibles à la question du genre et incluant le handicap. Le FNUAP rendra également opérationnel un cadre de gestion adaptative au cours de la période du plan stratégique.

95. Les programmes du FNUAP continueront à promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles en renforçant et en accélérant l'intégration de la notion de genre, en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et en travaillant de manière intersectorielle. Le Fonds soutiendra les mouvements de femmes et des autres défenseurs des droits fondamentaux, y compris les organisations locales, en tant qu'élément central de sa programmation.

96. Le FNUAP mettra en place des mesures pour ne laisser personne de côté. Il continuera à développer ses compétences internes et à promouvoir des pratiques inclusives pour accélérer la prise en compte du handicap dans sa programmation et ses opérations, notamment en fournissant des infrastructures et des informations plus accessibles. Le FNUAP utilisera un indicateur pour contrôler l'utilisation des ressources financières dédiées à donner la priorité à l'objectif de ne laisser personne de côté.

97. Le FNUAP renforcera son engagement auprès des adolescent(e)s et des jeunes, éclairé par les exigences à l'échelle du système définies dans Jeunesse 2030 : la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse. Le FNUAP analysera et contrôlera l'inclusion des questions relatives à la jeunesse dans les programmes de pays et les initiatives en matière de ressources humaines, notamment à travers la formation et l'autonomisation des jeunes professionnels en interne afin de favoriser un leadership multigénérationnel.

98. Le FNUAP renforcera ses capacités internes de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en particulier pour les approvisionnements humanitaires, en créant une unité de gestion qui soit plus réactive aux besoins programmatiques pour livrer à temps des approvisionnements de qualité garantie aux bénéficiaires « en bout de ligne ».

99. Le FNUAP gèrera les risques et renforcera les capacités des partenaires de mise en œuvre pour permettre une exécution plus rentable des programmes. Conformément au programme du Secrétaire général des Nations Unies en matière d'efficacité, le FNUAP rendra compte chaque année des gains d'efficacité opérationnelle résultant des efforts de réforme des Nations Unies.

100. Le FNUAP renforcera les capacités du personnel des bureaux de terrain en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire et améliorera les méthodes utilisées pour mesurer cette coopération.

101. Le FNUAP mettra à profit l'innovation pour relever les défis de demain et accroître son impact, notamment en ce qui concerne les populations les plus défavorisées, et exploitera les opportunités, le capital social, les financements et les technologies : a) en améliorant l'architecture et les capacités d'innovation de l'organisation, b) en transposant à une plus grande échelle les innovations qui se sont révélées efficaces et ont eu un impact, c) en formant de nouveaux partenariats et en se connectant aux écosystèmes d'innovation pertinents, d) en renforçant et en exploitant le financement de l'innovation, et e) en développant les communautés et la culture de l'innovation.

Optimisation de la gestion des ressources

102. Le FNUAP déploiera ses talents de manière efficace et efficiente, en plaçant les bonnes personnes avec les bonnes compétences au bon endroit et au bon moment. Il ajustera ses effectifs stratégiques afin d'améliorer sa capacité à répondre aux situations de crise humanitaire et d'apporter de nouvelles compétences grâce à un recrutement et un développement interne rigoureux. Il transformera le personnel du FNUAP, à travers le renforcement des capacités, le recrutement et l'évolution professionnelle, afin de pouvoir mener à bien le programme. À cette fin, le FNUAP : a) renforcera les politiques, pratiques et outils relatifs à la dotation en personnel stratégique et à la mobilité mondiale et rationalisera le recrutement, b) insistera sur la représentation équitable, le traitement juste, l'égalité des chances et favorisera un sentiment d'appartenance pour tous les employés, c) promouvra une culture d'entreprise qui incarne la mission et les valeurs de l'organisation, favorise l'inclusion, renforce la confiance, soutienne l'innovation et accepte la responsabilité, d) continuera à assurer son devoir de diligence et à promouvoir la santé mentale et le bien-être de son personnel et e) développera une analyse approfondie des ressources humaines pour prendre des décisions opportunes sur la base de critères fiables.

103. Face à l'évolution de la structure de financement du FNUAP, marquée par une proportion croissante de ressources diverses, il est indispensable d'intégrer la planification et la budgétisation des ressources au Fonds ; il convient pour cela d'améliorer la coordination et de consolider les fonctions de gestion des ressources. En outre, conformément aux principes de l'examen quadriennal complet de 2020, qui réaffirme le principe du recouvrement intégral des coûts, le FNUAP renforcera sa capacité à préparer des propositions de financement de programmes claires et entièrement chiffrées.

104. Le FNUAP adaptera ses processus et procédures afin d'atteindre une agilité opérationnelle assortie d'une obligation de rendre compte des résultats et des ressources. Le FNUAP améliorera également sa capacité opérationnelle à intervenir rapidement dans les situations d'urgence, en misant sur la préparation et l'action anticipée, et à fournir des services à grande échelle, avec des responsabilités clairement définies. Le FNUAP : a) améliorera la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, ses prévisions et son prépositionnement, b) rationalisera et accélérera les processus de recrutement, en particulier dans les situations d'urgence, c) mettra en œuvre des déploiements rapides et efficaces, d) mettra en place des systèmes de données plus solides pour une programmation plus adaptée, un meilleur suivi des résultats et une responsabilité accrue vis-à-vis des populations touchées et e) se concentrera sur tous les besoins humanitaires liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et à la violence

basée sur le genre, dans le cadre de ses efforts pour atteindre et maintenir les trois résultats transformateurs et contribuer aux objectifs de développement durable.

105. Le FNUAP mettra pleinement en œuvre le projet de transformation lié aux technologies de l'information et des communications. Le système de gestion intégré, principale composante du projet, fournira des systèmes intuitifs pour soutenir des processus rationalisés et favoriser une exécution plus efficace des programmes, tout en renforçant la cybersécurité.

106. Le FNUAP renforcera sa gestion des risques pour atteindre un niveau de maturité plus élevé, en suivant le modèle de maturité de référence pour la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion et les critères de référence inclus dans le Rapport sur la gestion des risques du Corps commun d'inspection. Le FNUAP y parviendra : a) en appliquant une nouvelle politique de gestion des risques, b) en améliorant le cadre de gestion des risques et en actualisant sa déclaration en matière d'appétence pour le risque et c) en améliorant les fonctionnalités du système afin qu'il inclue des contrôles préventifs automatisés, des fonctions de veille économique et des fonctions de suivi basé sur les données.

107. Le FNUAP s'est engagé à intégrer la durabilité sociale et environnementale dans la programmation, à prévenir la pollution, à réduire l'empreinte environnementale de ses programmes et opérations, et à viser la neutralité climatique, dans le cadre de la Stratégie de gestion de la durabilité environnementale dans le système des Nations Unies 2020-2030. Par conséquent, le FNUAP continuera à mettre en œuvre : a) sa stratégie d'efficacité environnementale afin de réduire son empreinte écologique et b) ses normes sociales et environnementales afin de s'assurer que sa programmation ne cause pas de dommages involontaires aux personnes et à l'environnement.

Développement des partenariats pour plus d'impact

108. Le FNUAP développera ses partenariats multipartites et ses collaborations innovantes pour plus d'impact. Les partenariats sont au cœur de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le FNUAP est conscient du caractère essentiel du renforcement de son engagement stratégique avec un réseau plus large de parties prenantes publiques et privées à tous les niveaux pour contribuer à des mouvements sociaux transformateurs, en s'appuyant sur les engagements nationaux volontaires pris dans le cadre de la CIPD25.

109. Le FNUAP continuera à soutenir et à améliorer la cohérence et la collaboration à l'échelle du système et à miser sur la réforme des Nations Unies, qui constitue un catalyseur et une opportunité pour mener à bien le Plan stratégique. Conformément à l'examen quadriennal complet des politiques de 2020, et sur fond de pandémie de COVID-19, le FNUAP s'engage à fournir un soutien politique et programmatique intégré pour accélérer la mise en œuvre des ODD au cours de la Décennie d'action.

110. Le FNUAP continuera également à mettre en œuvre sa stratégie axée sur les victimes en matière de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Il le fera à travers quatre piliers : a) la gestion et la coordination, b) la prévention, c) la répression et d) l'assistance. Les activités seront principalement axées sur le renforcement des capacités au niveau national afin d'améliorer l'efficacité, la responsabilité et la cohérence. Le FNUAP continuera à faire preuve de leadership dans les efforts déployés à l'échelle du système en tant qu'agence cheffe de file dans le domaine de responsabilité de la violence basée sur le genre.

111. Le FNUAP développera et élargira de nouvelles collaborations avec des partenaires traditionnels et non traditionnels, y compris le grand public. Ayant tiré les enseignements des partenariats fructueux formés dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le FNUAP élargira son champ d'action et s'engagera auprès d'acteurs en dehors de ses sphères traditionnelles et se mettra en relation avec des entreprises, des philanthropes, des acteurs de l'innovation et des scientifiques au sein d'écosystèmes de partenariats plus vastes. Le FNUAP renforcera également ses alliances avec une série d'organisations de développement et d'institutions financières internationales, régionales et nationales, des réseaux de jeunes, des mouvements sociaux et des groupes de femmes. Le FNUAP renforcera ses partenariats avec les organisations confessionnelles et avec les chefs religieux et traditionnels, intensifiera la coopération Sud-Sud et triangulaire et développera les partenariats humanitaires afin de renforcer sa capacité opérationnelle et logistique et d'étendre sa portée. Le FNUAP continuera également à investir dans son programme de dons individuels afin de développer la collecte de fonds auprès du grand public.

112. Le FNUAP continuera à élargir sa base de donateurs et de contributions afin de diversifier les modalités de financement prévisibles et flexibles et d'accroître le cofinancement grâce à ses mécanismes de financement

thématiques. Le FNUAP a fait des progrès quant à la génération de revenus provenant de sources autres que les contributions directes des donateurs traditionnels. Les investissements dans la gestion des partenariats avec le secteur public et des ressources associées restent essentiels pour accroître et diversifier le volume et les modalités des recettes du FNUAP. Ces investissements, à leur tour, contribuent également à aider les pays à générer leurs flux de financement et à introduire des innovations dans les domaines qui sont au cœur de la mission du FNUAP. L'importance de ces types d'investissement ne fera que croître dans le contexte de la réforme des Nations Unies et de la Décennie d'action, notamment en ce qui concerne l'élaboration de dossiers d'investissement mondiaux pour les trois résultats transformateurs ainsi que le calcul du coût de la programmation ambitieuse du FNUAP dans toute une série de domaines d'intervention.

113. La communication est essentielle pour accélérer la mise en œuvre des trois résultats transformateurs. Au cours des quatre années du Plan stratégique, le Fonds intensifiera la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de communication afin de mieux positionner la marque FNUAP pour impliquer les parties prenantes et les publics cibles et les encourager à plaider la cause du FNUAP. Cette approche axée sur l'audience vise à définir l'environnement de communication en exerçant une plus grande influence et en développant des partenariats de communication qui stimulent le dialogue et favorisent le changement sur le terrain dans les contextes d'aide humanitaire et de développement.

VI. Anticipation et mesures d'atténuation des risques

114. Le FNUAP a distingué deux types de risques : a) les risques programmatiques et b) les risques liés à l'environnement opérationnel. Les deux peuvent entraver la mise en œuvre des résultats du plan stratégique.

115. *Les risques programmatiques* comprennent : a) des investissements insuffisants dans le renforcement des infrastructures physiques, b) des interventions en faveur de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes qui n'ont pas été développées, c) des tendances à la hausse des maladies non transmissibles telles que les cancers des organes reproducteurs, d) des investissements insuffisants dans l'éducation des jeunes, principalement des adolescentes, et e) une faible consommation de nutriments fréquente chez les femmes et les jeunes. Afin d'atténuer ces risques, le FNUAP développera et participera à davantage d'initiatives conjointes avec les organisations des Nations Unies et d'autres entités qui travaillent dans ces domaines.

116. *Les risques liés à l'environnement opérationnel* sont les suivants : a) opposition, faux discours et contre-mouvements face à l'expansion des services liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs ; b) réduction des ressources nationales et baisse des niveaux de l'aide publique au développement ou de l'aide humanitaire ; c) augmentation des besoins humanitaires en raison de crises de plus en plus prolongées, notamment celles liées aux conflits et au changement climatique ; d) réduction de la marge de manœuvre de la société civile ; et e) hostilité envers les femmes et les jeunes en tant que défenseur(e)s des droits fondamentaux ou participant(e)s à des mouvements sociaux.

117. Pour atténuer ces risques, le FNUAP : a) intensifiera ses initiatives de plaidoyer et de communication, b) encouragera une approche multisectorielle en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs, c) innovera en matière de partenariats et de stratégies de mobilisation des ressources, et d) développera et intégrera la résilience, la préparation et l'action rapide dans les programmes, les communications et les opérations dans tous les contextes nationaux du monde entier.

VII. Suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre les résultats du Plan stratégique

118. Le suivi et l'évaluation du Plan stratégique se concentreront sur ceux des progrès réalisés en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs, ainsi que sur les enseignements tirés des succès et des échecs du processus, entre autres des performances par rapport au plan stratégique sur les solutions innovantes et durables pour accélérer les progrès. Les priorités de suivi et d'évaluation du Plan stratégique du FNUAP comprendront :

- (a) Le suivi des indicateurs en termes de résultats et d'impact pour mesurer les progrès et l'accélération vers la réalisation des trois résultats transformateurs. Le soutien du FNUAP aux approches et aux efforts de suivi et d'évaluation conjoints avec les organisations partenaires des Nations Unies avec lesquelles il partage des indicateurs collectifs en matière de résultats et d'impact ;

- (b) Le renforcement des capacités du personnel du FNUAP et le soutien au suivi et à l'évaluation conjoints du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, conformément aux réformes des Nations Unies ; et le recours aux systèmes et aux cadres du Bureau de coordination du développement des Nations Unies pour suivre plusieurs indicateurs liés à l'efficacité et à l'efficacité de l'organisation, notamment ceux de l'examen quadriennal complet des politiques de 2020 ;
- (c) Le contrôle des postulats du Plan stratégique et des risques auxquels il est confronté, y compris les risques de financement, notamment concernant le manque de ressources pour atteindre les trois résultats transformateurs ;
- (d) L'approvisionnement en données à partir des systèmes nationaux existants, dans la mesure du possible, et la mise en place des systèmes de suivi du FNUAP pour assurer l'interface et favoriser l'échange de données de suivi et d'informations avec les systèmes des Nations Unies, tels que UN INFO (le système de planification, de suivi et d'établissement de rapports du Bureau de coordination du développement des Nations Unies, qui suit la manière dont le système des Nations Unies au niveau national aide les gouvernements à atteindre les ODD) ;
- (e) L'accentuation et la promotion du suivi en temps réel afin de fournir des données essentielles à la prise de décisions concernant l'apprentissage, la gestion adaptative et la programmation résiliente et agile qui, dans un contexte changeant, notamment du fait d'urgences humanitaires, se concentre sur la réalisation des trois résultats transformateurs.
- (f) L'établissement de rapports annuels sur les progrès accomplis dans la réalisation des résultats du Plan stratégique, et la poursuite de l'harmonisation des méthodologies avec les autres organisations des Nations Unies et le système de développement des Nations Unies pour évaluer et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des résultats partagés, en particulier ceux liés aux ODD ;
- (g) L'établissement de rapports annuels sur les progrès accomplis dans la réalisation des résultats du plan stratégique, et la poursuite de l'harmonisation des outils et des méthodologies avec d'autres organisations des Nations Unies et le système de développement des Nations Unies pour rendre compte des progrès accomplis ;
- (h) L'évaluation sommative du Plan stratégique et le recours aux évaluations thématiques, aux évaluations des programmes de pays, aux évaluations internes et aux rapports annuels pour effectuer un examen à mi-parcours du Plan stratégique.

VIII. Ressources nécessaires à la réalisation de « l'appel à l'action »

119. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 appelle la communauté internationale à agir, à travailler ensemble et à assurer les investissements nécessaires à l'intensification des interventions innovantes et efficaces pour accélérer le Programme d'action de la CIPD et atteindre les trois résultats transformateurs. Il appelle la communauté internationale, les gouvernements, la société civile et le secteur privé à mobiliser 222 milliards de dollars supplémentaires entre 2021 et 2030 pour couvrir le déficit de ressources de l'investissement nécessaire pour atteindre les trois résultats transformateurs d'ici 2030.

120. Afin de faire progresser cet « appel à l'action », le FNUAP s'engage à réaliser les six résultats présentés dans ce nouveau plan stratégique. Le FNUAP estime, sur la base de prévisions de revenus prudentes, que 5,171 milliards de dollars seront disponibles pour son travail sur ces six produits au cours des quatre années du plan stratégique 2022-2025. Toutefois, les ressources nécessaires pour réaliser ces produits à une échelle qui accélérerait considérablement les progrès vers les trois résultats transformateurs sont beaucoup plus élevées : pour les quatre années du Plan stratégique, elles sont estimées à 6,7 milliards de dollars, sur la base d'un scénario plus modeste, et à 10,9 milliards de dollars, sur la base d'un scénario plus ambitieux.

121. Le FNUAP intensifiera ses efforts de mobilisation des ressources afin de combler l'écart entre les ressources disponibles et les besoins estimés. Le FNUAP consacrera également une part plus importante de ses ressources (40 %) à la couverture des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, puisqu'il est le principal responsable dans ce domaine. Le FNUAP consacrera environ 35 % de ses ressources à la prévention des décès maternels et les 25 % restants à la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, puisqu'il collabore avec de nombreux autres partenaires pour accélérer les progrès dans ces deux domaines.

IX. Éléments de décision

122. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

- (a) Prendre note du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 (figurant dans le document DP/FPA/2021/8), et de ses annexes (disponibles sur le site Internet du FNUAP) ;
 - (b) Noter avec satisfaction le processus transparent et consultatif entrepris par le FNUAP pour élaborer son nouveau Plan stratégique ;
 - (c) Saluer les efforts entrepris par le FNUAP pour conformer son Plan stratégique à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 ;
 - (d) Approuver le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 et lui demander de fournir des données de référence et des objectifs actualisés pour le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau Plan stratégique lors de la session annuelle du Conseil d'administration en 2022.
-